



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2009 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Etaient présents : Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
MM. André MARQUETTE, Michel LEVET, Pierre BEAUDET, Georges
CHOSSAT, Roger BAUSSAND, Maires-adjoints,
Mme Dominique BIBOLLET, M. Claude BONMARIN, MMmes Annabelle
COUTY, Christine DUFOUR, Josette DURET, M. Jean-Yves LAPIERRE, Mme
Sylvie LEFEBVRE, MM. Jean-Philippe MOLLARD, Gérard REY, MMmes
Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT, M. Michel WIRTH, Conseillers municipaux

Avait donné procuration : M. Matthieu HENRY, Conseiller municipal.

Absent, excusé : /

Madame Sylvie LEFEBVRE, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 20 janvier 2009 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 08 décembre 2008
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

Modification de l'ordre du jour

Les points suivants viendront modifier l'ordre du jour transmis par courrier :

Ajout de deux nouveaux points :

- Approbation du programme d'actions pour la gestion du patrimoine forestier
- Prêt logement de la Communauté d'Agglomération d'Annecy - Avenant à la convention de mise en œuvre
- Approbation du programme de travaux d'extension de la Crèche

Nouvel ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier Procès-verbal
- 2) Rapport du maire sur les immobilisations
- 3) Affectation anticipée du résultat 2008
- 4) Vote des trois taxes directes locales pour l'année 2009
- 5) Budget principal – Vote du budget primitif
- 6) Aménagement de terrain : vote du Budget Primitif
- 7) Diminution du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture mise à disposition du CCAS pour la crèche
- 8) Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation ayant fonction d'auxiliaire de puériculture mise à disposition du CCAS pour la crèche
- 9) Diminution du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture mise à disposition du CCAS pour la crèche
- 10) Modification des tarifs de vacation funéraire
- 11) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 13 heures hebdomadaires
- 12) Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- 13) Convention avec l'Association Familles Rurales
- 14) Approbation de la procédure de relevage de sépultures suite aux constats d'abandon.
- 15) Vente d'une parcelle Route des vernes
- 16) Vente d'une parcelle Route des vernes
- 17) Approbation du programme d'actions pour la gestion du patrimoine forestier
- 18) Prêt logement de la Communauté d'Agglomération d'Annecy - Avenant à la convention de mise en œuvre
- 19) Approbation du programme de travaux d'extension de la crèche
- 20) Subventions
- 20) Questions diverses (MAPA)

2009/01 - **RAPPORT DU MAIRE SUR LES IMMOBILISATIONS.**

Monsieur le Maire présente annuellement les immobilisations, acquisitions et ventes de biens réalisées durant l'année précédente.

Acquisitions et cessions immobilières
Exercice 2008

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Vendeurs	Surface	Montant	Objet de l'acquisition
Maison Dupuis	AC 129 30 rte Menthonnex	Mesdames DUPUIS	630 m ²	435 605.37 €	Voirie
Local commercial aux Tilleuls	84 route du Barioz	OPAC	Lot 1 : 42.85 m ² Lot 2 : 157.80 m ²	337 365 € frais 4 242.94	Futur local pharmacie
Achat terrains	AE 176 AE 177	NICOLLIN Marcel	3 066 m ² 620 m ²	36 940.80 € frais 1 102.56	Aménagement des Contamines
Achat terrains	AH 875/1249/ 1250/1251/12 52	Consorts CUSIN	480 m ²	1 920.00 € frais 352.78 €	Voirie
Echange de terrains	AH 1579 AH 1581	SCI MAUPAT	37 m ² 256 m ²	Soulte 180 € frais 665.27	Régularisation parcellaire
Echange de terrains	AB 734 AB 742	CAP Développement	30 m ² 1 198 m ²	gratuit frais 1 791.64	Réalisation programme
Cession gratuite et vente	AH 1 575 AH 1574	SCI JORDAN	207 m ² 51 m ²	1 020 € frais 486.06	Aménagement imp. Marais
Achat terrain	AI 227	S.E.D.H.S.	2 983 m ²	107 030.04 € frais 1 981.90	Parking lycée

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Acheteur	Surface	Montant	Objet de l'acquisition
Maison Ducellier	Route de l'Aiglière AH693/1579/ 1581/1532	SCI des Cimes	4 645 m ²	365 000 €	Installation entreprise
Echange terrains	AH 1578	SCI MAUPAT	531 m ²		Régularisation parcellaire
Echange de terrains	AB 737	CAP Développement	1 228 m ²		Réalisation programme

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 02 - AFFECTATION ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2008.

Monsieur le Maire expose :

Il convient, avant la transmission du compte de gestion par le trésorier, d'affecter par anticipation les résultats de l'année 2008.

FONCTIONNEMENT	Dépenses émises	Recettes émises	Excédent
Reports antérieurs			
	3 467 156,71 €	4 578 052,07 €	1 110 895,36 €
Total			1 110 895,36 €

INVESTISSEMENT	Dépenses émises	Recettes émises	Excédent	Déficit
Reports antérieurs			1 467 603,78 €	
	6 372 962,42 €	5 235 853,22 €		- 1 137 109,20 €
Total			330 494,58 €	

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (2 130 091.78 €) et en recettes (782 878.50 €), ainsi que de l'excédent reporté (330 494.58 €), il convient d'affecter 1 016 718.70 € en excédent de fonctionnement (article 1068).

La différence entre l'excédent de fonctionnement et le montant affecté en investissement, d'un montant de 94 176.60 € est affecté en excédent de fonctionnement (article 002).

L'excédent d'investissement, d'un montant de 330 494.58 €, est affecté en excédent d'investissement (article 001).

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 03 - VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2009.

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les taux des trois taxes locales n'ont pas été augmentés depuis 2004, et que les recettes de la Commune (notamment la dotation de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy) n'augmentent pas et ne compensent pas l'inflation, l'ensemble des conseillers s'accordent sur une augmentation des taux.

Après consultation, 10 conseillers souhaitent une augmentation d'au moins 2%, 9 conseillers souhaitent ne pas dépasser une augmentation de 1,5 %.

Les taux retenus sont donc les suivants :

	2004	2009
Taxe d'habitation	6.32 %	6.44 %
Foncier bâti	8.09 %	8.25 %
Foncier non bâti	29.15 %	29.73 %

Vote :

Pour : 10 / Contre : 9 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 04 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires et annexes, et après en avoir délibéré,

✓ Approuve le Budget Primitif -Budget Principal- tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire :

La section de fonctionnement s'équilibre :

En dépenses et en recettes à la somme de 4 224 611,80 €

La section d'investissement s'équilibre :

En dépenses à la somme de :

Restes à Réaliser	2 130 091.78 €
Propositions nouvelles	5 208 339.59 €
Total	7 347 796.72 €

En recettes à la somme de :

Restes à réaliser	782 872.5 €
Recettes nouvelles	6 203 365.61 €
Total	7 347 796.72 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 05 - **AMÉNAGEMENT DE TERRAIN : VOTE DU BUDGET PRIMITIF.**

Monsieur le Maire expose :

Ce budget annexe relatif à l'aménagement des terrains ayant vocation à être commercialisés, s'équilibre à la somme de 20 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le Budget Primitif -Budget Aménagement de terrains- tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire :

Section de fonctionnement :

Equilibré en dépenses et en recettes à la somme de 20 000 €

Section d'investissement :

Equilibré en dépenses et en recettes à la somme de 20 000 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 06 - **DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE MISE À DISPOSITION DU C.C.A.S. POUR LA CRÈCHE.**

Monsieur le Maire expose :

Une auxiliaire de puériculture de 1ère classe, travaillant actuellement 31,5 heures hebdomadaires, sollicite la diminution de son temps de travail pour effectuer 28 heures hebdomadaires.

Considérant que cette demande est compatible avec les exigences du service,

Considérant que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 4 décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

- ✓ accepte cette diminution, à compter du 1^{er} février 2009.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 07 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN
ADJOINT D'ANIMATION AYANT FONCTION
D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE MISE À DISPOSITION
DU C.C.A.S. POUR LA CRÈCHE.

Monsieur le Maire expose :

Un adjoint d'animation de 2ème classe, travaillant actuellement 24.5 heures hebdomadaires, sollicite l'augmentation de son temps de travail à 28 heures hebdomadaires. Cette augmentation permettrait de compenser la diminution du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture.

Considérant que cette demande répond aux exigences du service,
Considérant que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 4 décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

- ✓ Accepte cette augmentation, à compter du 1er février 2009.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 08 - DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE AUXILIAIRE
DE PUÉRICULTURE MISE À DISPOSITION DU C.C.A.S.
POUR LA CRÈCHE.

Monsieur le Maire expose :

Une auxiliaire de puériculture sollicite la diminution de son temps de travail hebdomadaire, passant de 16.10 heures hebdomadaires à 15 heures hebdomadaires.

Considérant que l'organisation du service permet d'accéder à cette demande,

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

- ✓ Accepte cette diminution, à compter du 1er février 2009.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 09 - **MODIFICATION DES TARIFS DE VACATION
FUNÉRAIRE.**

Monsieur le Maire expose :

Vu les lois n° 95-73 du 21 janvier 1995 et 2008-1350 du 19 décembre 2008,
Vu les articles L 2213-14, L 2213-15, R 2213-53 et R 2213-54,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2008/68 en date du 28 avril 2008,

La loi 2008-1350 du 19 décembre dernier a modifié le régime des opérations funéraires effectuées par les policiers municipaux et ouvrant droit à vacation funéraire.

Désormais, le tarif de ces vacations sera compris entre 20 et 25 €

Le montant de ces vacations est à la charge des familles.

Les interventions ouvrant droit à vacation ont lieu entre 9h00 et 12h30 et entre 14h00 et 18h00. Lorsque sur la demande de la famille, les opérations sont effectuées à d'autres heures, le montant de la vacation est doublé.

Les exhumations sont toujours faites avant neuf heures du matin. Elles ne donnent pas lieu à cette majoration.

Aussi, en accord avec les Maires des Communes de METZ-TESSY, EPAGNY et PRINGY, avec lesquelles la police municipale est mutualisée, Monsieur le Maire propose-t-il au Conseil de fixer le montant de la vacation pour une opération funéraire à 22,50 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ **FIXE** le montant de la vacation pour une opération de police à 22.50 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 10 - **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE
2^{ÈME} CLASSE À 13 HEURES HEBDOMADAIRES.**

Monsieur le Maire expose :

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à savoir 13 heures hebdomadaires, pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 11 - **CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ.**

Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

La commission scolaire a souhaité poursuivre les actions développées depuis plusieurs années au sein du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Ces actions contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant et à de meilleures chances de réussite scolaire.

Les actions, organisées cette année entre les vacances de Toussaint et celles de Pâques, sont les suivantes :

- un atelier « Conte et arts plastiques », qui favorise l'expression orale, écrite et graphique des enfants ;
- un atelier « Bricolage » qui privilégie la minutie, la motricité fine, la rigueur et la concentration.

Pour l'année 2008/2009, les dépenses de la Commune s'établissent à 3 000 €

La Caisse d'Allocations Familiales participe à hauteur de 30 %, et pour cela, propose la signature d'une convention d'objectif entre les deux acteurs.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et de son financement,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 12 - **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES.**

Monsieur le Maire expose :

Afin d'organiser les cours de gym enfants pour lesquels la salle polyvalente n'est pas adaptée, l'Association Familles Rurales a sollicité la mise à disposition, les lundis soir, de la salle de motricité de l'école maternelle. La Directrice de l'Ecole Maternelle accepte cette mise à disposition.

Une convention, précisant l'objet de la convention, sa durée et les responsabilités de l'association, est proposée.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Familles Rurales.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2009/ 13 - **APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE RELEVAGE DE SÉPULTURES SUITE AUX CONSTATS D'ABANDON.**

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint, expose :

En 2005, la Mairie a entamé une procédure de reprise de concessions pour quatre sépultures situées dans l'ancien cimetière :

- Carré 1C1, Place n°16 ;
- Carré 1C2, Place n°29 ;
- Carré 1C2, Place n°30 ;
- Carré 1C2, Place n°31.

Un premier constat d'abandon a eu lieu le 10 août 2005. Le délai de trois ans étant écoulé, la Commune a procédé le 20 novembre 2008 au second constat d'abandon.

Lors de ce deuxième état des lieux, l'état d'abandon a été confirmé pour les concessions n°29 et n°30.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la reprise des concessions suivantes :

- Carré 1C2, Place n°29 (Emile JACQUET)
- Carré 1C2, Place n°30 (Asparic TISSOT).

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2009/ 14 - VENTE D'UNE PARCELLE ROUTE DES VERNES.

Monsieur le Maire expose :

Suite au rachat par la Commune d'un terrain référencé section AH 1525 situé Route des Vernes, deux acheteurs ont souhaité se porter acquéreurs. Le terrain a donc été scindé en deux parcelles, désormais référencées AH 1602 et AH 1603.

Considérant l'avis des domaines en date du 2 février 2008, estimant à 33 €le prix au m²,
Considérant l'intérêt exprimé par les représentants de la SCI « Les granges »,

Il est proposé de réaliser la vente ci-dessous :

- La parcelle AH 1602 d'une superficie de 1853 m² au profit de la SCI « Les granges » pour un montant de 61 149 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte la vente aux conditions proposées.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2009/ 15 - VENTE D'UNE PARCELLE ROUTE DES VERNES.

Monsieur le Maire expose :

Suite au rachat par la Commune d'un terrain référencé section AH 1525 situé Route des Vernes, deux acheteurs ont souhaité se porter acquéreurs. Le terrain a donc été scindé en deux parcelles, désormais référencées AH 1602 et AH 1603.

Considérant l'avis des domaines en date du 2 février 2008, estimant à 33 €le prix au m²,
Considérant l'intérêt exprimé par les représentants de la SCI « Buja »,

Il est proposé de réaliser la vente ci-dessous :

- La parcelle AH 1603 d'une superficie de 206 m² au profit de la SCI « Buja », pour un montant de 6798 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte la vente aux conditions proposées.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2009/ 16 - **APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA
GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER.**

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint, expose :

L'Office National des Forêts a proposé un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt d'Argonay et aux engagements de l'Office National des Forêts liés à la norme ISO 14001.

Ce programme comprend :

- la plantation de feuillus et de résineux,
- l'entretien du parc à daims,
- des travaux sylvicoles, de maintenance et d'aménagement forestier,
- des travaux d'amélioration du terrain de loisirs du Fier.

Le programme d'entretien s'élève à 15 600 € HT. Le programme d'investissement s'établit à 8 700 € HT.

Considérant qu'il convient de réaliser ces aménagements afin de maintenir l'attractivité et la qualité du domaine forestier de la commune,

Considérant que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2009,

Le Conseil municipal approuve ce programme d'actions et autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de l'Office National des Forêts.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 17 - **PRÊT LOGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMÉRATION D'ANECY – AVENANT À LA
CONVENTION MISE EN ŒUVRE.**

Monsieur le Maire expose :

Dans l'attente d'un nouveau dispositif qui pourrait être opérationnel à partir du second semestre 2009, la Communauté d'Agglomération d'Annecy a décidé de poursuivre l'aide, complétée par celle des Communes.

Par délibération n° 06/50 du 23 février 2006, la C2A et ses communes membres ont mis en place, pour une période expérimentale courant jusqu'au 31 décembre 2008, le Prêt logement de l'agglomération

d'Annecy en faveur des personnes physiques résidant ou travaillant depuis au moins 2 ans dans l'agglomération d'Annecy qui désirent y acquérir un logement pour leur résidence principale.

A l'issue de cette expérimentation, le bilan du Prêt logement s'avère positif. Avec environ 300 ménages aidés chaque année dans la réalisation de leur projet d'accession sociale à la propriété dans l'agglomération, un coût maîtrisé d'environ 4.000€ par ménage aidé, un profil des bénéficiaires correspondant à la cible sociale visée (jeunes ménages, à revenus modestes), le Prêt logement a atteint son objectif et répond à une réelle attente des accédants à la propriété.

Après examen du bilan, positif, de cette première phase, le bureau de la C2A souhaite maintenir le dispositif Prêt logement d'aide à l'accession sociale. Une seconde phase de réflexions et de négociations doit donc être engagée dans ce sens avec l'ensemble des partenaires.

Dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau dispositif qui pourrait être opérationnel à partir du second semestre 2009, le Conseil de communauté de l'agglomération d'Annecy du 29 janvier 2009 a décidé, à l'unanimité :

- de proroger l'expérimentation du Prêt logement jusqu'au 30 juin 2009 dans sa configuration actuelle sur la base de la convention initiale de mise en œuvre passée avec les établissements de crédit, modifiée par avenant,
- de valider le projet d'avenant ci-joint modifiant la convention initiale,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant avec les établissements de crédit ainsi que tout document administratif relatif à la mise en œuvre de cet avenant,
- de préciser les éléments suivants :
 - o pour toute la période couverte par l'avenant, le montant du Prêt logement sera égal au montant du PTZ de l'Etat en vigueur au 1er janvier 2008 (cf. tableau 1)
 - o l'objectif quantitatif global est fixé à hauteur de 100 dossiers pour le premier semestre 2009. Cet objectif est réparti entre les communes au prorata de leur population constatée (cf. tableau 2).
 - o le coût du Prêt logement sera pris en charge par la commune de situation du projet d'acquisition pour 20% et par la C2A pour 80%. Sur la base du coût moyen constaté (4000€/ménage), cela représente 800 €/ménage pour la commune et 3 200 € pour la C2A.
 - o le coût global est estimé à 400.000 € dont 80.000 à la charge des communes et 320.000 à la charge de la C2A. Un suivi permanent par le bureau de la C2A permettra de proposer, le cas échéant, des mesures visant à maîtriser le coût global pour la collectivité.
 - o A l'issue de cette prorogation, chaque commune sera sollicitée pour les Prêts logement concernant les opérations situées sur son territoire à hauteur de 20% du coût global, la C2A apportant le complément sur l'ensemble des communes.
Pour information, le contingent pour l'année 2009 est évalué à un logement pour Argonay sur un total de cent logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Annecy.
 - o une convention précisant les modalités de partenariat interviendra entre la C2A et chacune des communes membres.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir l'initiative de la C2A et de proroger le Prêt logement du 1er janvier au 30 juin 2009 dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale,
- d'approuver sa participation financière au dispositif du Prêt logement pour la période de prorogation à hauteur de 20% du coût des opérations réalisées sur son territoire et prévoir les budgets correspondants. Cette participation sera versée à la C2A au vu du bilan réalisé à l'issue de cette période.

- d'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer avec la C2A la convention de partenariat relative à la prorogation du Prêt logement et tous documents administratifs et techniques relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 18 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRÈCHE.

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint, expose :

Pour répondre aux besoins croissants en matière d'accueil de la petite enfance et suite à la libération de l'appartement accolé au bâtiment de la Crèche, il a été décidé d'agrandir la structure existante.

Le programme comprend deux opérations distinctes :

- rénovation et aménagement intérieur du logement (90 m² environ) en structure d'accueil pour 10 nourrissons + aménagement de la zone garage/cave située au sous-sol (26 m²) pour accueillir un espace polyvalent,
- construction d'une extension semi-enterrée de 36m² comprenant un sanitaire public et un local poubelles.

L'estimation du projet ressort à 225 233.00 €HT, soit 269 378.67 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ approuve le programme de travaux proposé,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :


Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0



- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2009/ 19- SUBVENTIONS.

Madame Christine DUFOUR, Conseillère municipale déléguée, expose :





Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Maison Familiale rurale Champ Molliaz De Cranves Sales (Pour un élève domicilié à Argonay)	59.00 €
---	--	---------

	USEP Secteur Parmelan	125.00 €
	Collège Evire (Latinistes) (390/3 x 9 élèves)	1170.00 €

Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Argo Glisse	1 500.00 €
	Tennis Club	1 800.00 €
	Médiathèque des malades	100.00 €
	Association Prévention Routière	200.00 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

AFFAIRES DIVERSES

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
--

Séance du 26 janvier 2009

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		10 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 206 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
TRAVAUX	EXTENSION DU PARKING DE LA CRECHE		X		26.01.09			
BONS DE	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Marché d'1 an, reconductible 3 fois			X	26.01.09			